

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°116 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI
DE REGLEMENT AU TITRE DU BUDGET DE
L'ETAT, EXERCICE 2023**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par la députée
Mariam SIDIBE, rapporteur.

Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 04 novembre de 09 heures 04 minutes à 09 heures 28 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Alain Diédon HIEN, Deuxième secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation du dossier, le lundi 13 octobre 2024 de 11 heures 06 minutes à 11 heures 58 minutes au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Ces préoccupations ont été portées à la connaissance du Gouvernement, par la députée Mariam SIDIBE, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi et l'adoption du rapport de la Commission se sont déroulées respectivement les lundi 28 et mardi 29 octobre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

Le Gouvernement y était représenté par Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs structuré en deux points :

- contexte de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- contenu du projet de loi de règlement.

Tous ces points sont développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- les raisons du taux d'exécution inférieur à 50% du montant total des prêts et avances (article 7) ;
- les explications liées au fait que les prévisions soient nulles tandis que les recouvrements des produits financiers soient d'un montant d'un milliard neuf cent sept millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf (1 907 562 339) francs CFA ;
- les raisons de la non évaluation de certaines mesures dérogatoires de l'exercice 2022 ;
- les motifs de la création du Compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « *Programmation pour la résilience, la gouvernance locale et les services* » ainsi que ses recettes particulières et les raisons pour lesquelles ce CAS ne figure pas dans les comptes ouverts dans les écritures du Trésor public ;
- les raisons pour lesquelles le CAS « *Fonds de soutien patriotique* » ne retrace pas les opérations en termes d'émissions et de recouvrements et a, par conséquent, un taux de réalisation nul ;
- les raisons de la récurrence de la non-prévision des rubriques au titre des produits et des emprunts à court, moyen et long termes, notamment les emprunts obligataires, les bons du Trésor et autres emprunts ainsi que les dispositions prises pour y remédier ;
- les explications liées au non-respect du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture au niveau du compte 511.3 « *chèques à l'encaissement* » ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement face au non-respect des dispositions relatives à la nomination des responsables de programmes, à l'animation du dialogue de gestion, à l'assignation annuelle de contrat de performance aux responsables de programmes et responsables de budgets

opérationnels de programme ainsi que leur évaluation telles que contenues dans la Loi organique portant loi de finances (LOLF) ;

- les mesures que le Gouvernement compte prendre, face à la forte absence de manuels de procédures et de notes conceptuelles dédiés aux programmes budgétaires contrairement aux exigences réglementaires en vigueur ;
- les raisons des déficits des lois de règlement des exercices 2021, 2022 et 2023 et les mesures prises pour y remédier ;
- les raisons liées aux difficultés d'exécution au niveau des CAS.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

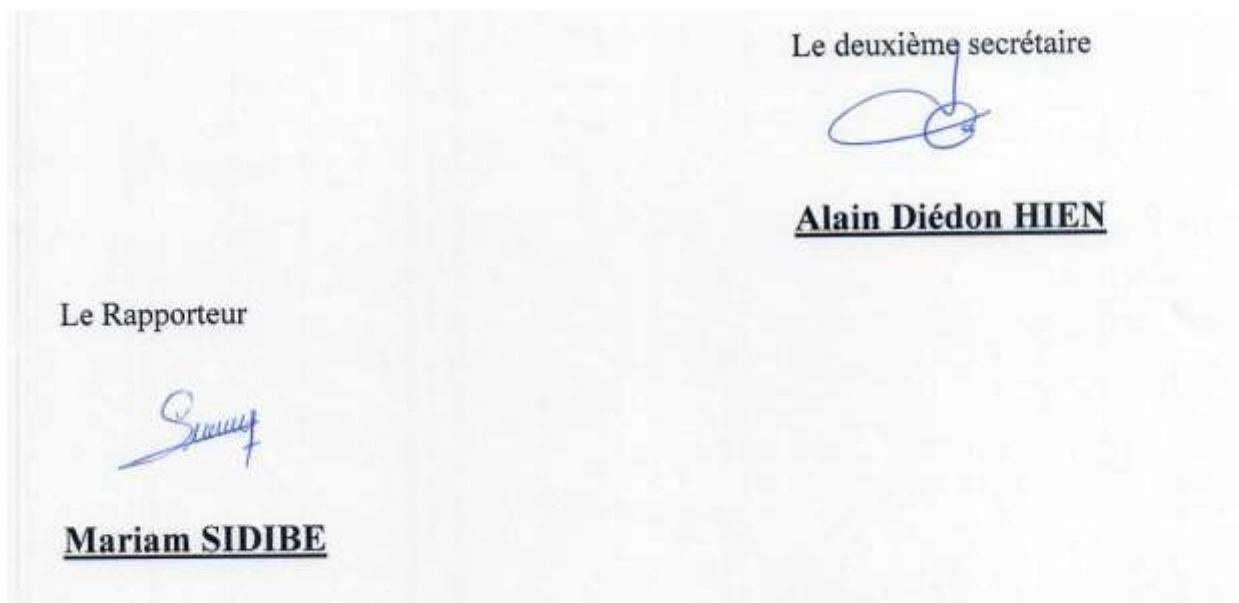
A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi de règlement va permettre :

- d'arrêter les montants définitifs des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier au titre de l'exercice 2023 ;
- d'arrêter, d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2023 et de l'affecter à l'exercice 2024 ;
- d'arrêter les résultats des comptes spéciaux et de les affecter à l'exercice 2024 ;
- au Parlement de constater les résultats des programmes budgétaires/dotations ;
- au Gouvernement de rendre compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 novembre 2024



LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION
DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	Président	OSC
2.	TUINA Kanibè	Vice-président	PDCE
3.	SIDIBE Mariam	1 ^{re} Secrétaire	PP
4.	HIEN Diédon Alain	2 ^e secrétaire	OSC
5.	NIGNAN Dida	Membre	FDS
6.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	FDS
7.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
8.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A L'APPROPRIATION
DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	A la COMFIB
2.	BONZI Nonyeza	Membre	Raison de famille (décès)
3.	KABRE Aboubacar	Membre	A la COMFIB
4.	KABRE Kalifa	Membre	En mission

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT A
L'APPROPRIATION DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	OUEDRAOGO Chaïda	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE A
L'APPROPRIATION DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire	En congé

LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION DU RAPPORT
DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	SIDIBE Mariam	1 ^{re} Secrétaire	PP
2.	HIEN Diédon Alain	2 ^e secrétaire	OSC
3.	BONZI Nonyeza	Membre	FVR
4.	KABRE Kalifa	Membre	FVR
5.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	FDS
6.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	Président	En mission
2.	TUINA Kanibè	Vice-président	En mission
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	En mission
4.	KABRE Aboubacar	Membre	A la COMFIB
5.	NIGNAN Dida	Membre	Malade
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	Raison de famille

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	OUEDRAOGO Chaïda	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire	A la COMFIB